

Neutralité



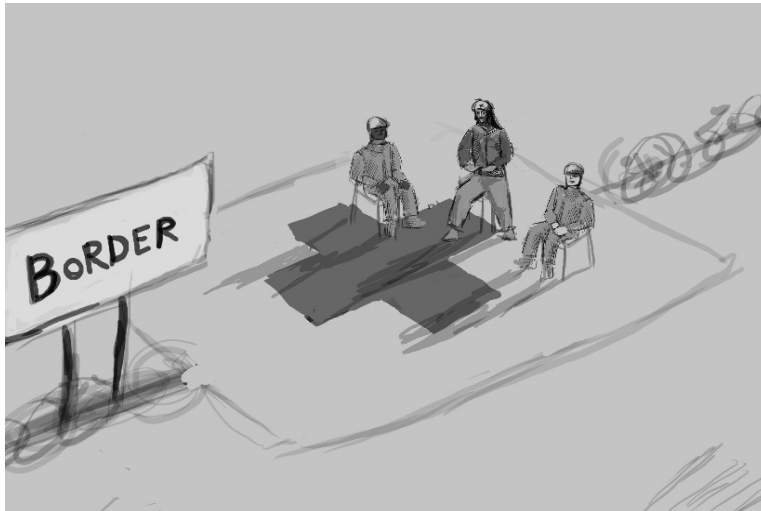
1) A la frontière entre deux groupes belligérants, des travailleurs humanitaires ont érigé un poste de secours où des civils blessés sont accueillis pour recevoir des soins. Dans les deux camps se trouvent également des blessés de la partie adverse.



2) L'un des humanitaires souhaiterait porter assistance aux blessés à proximité du poste de secours. Un soldat armé l'empêche d'accéder aux blessés de la partie adverse. Il ne veut pas que des blessés de l'autre camp ayant bénéficié de soins soient à nouveau à même de se battre contre lui.

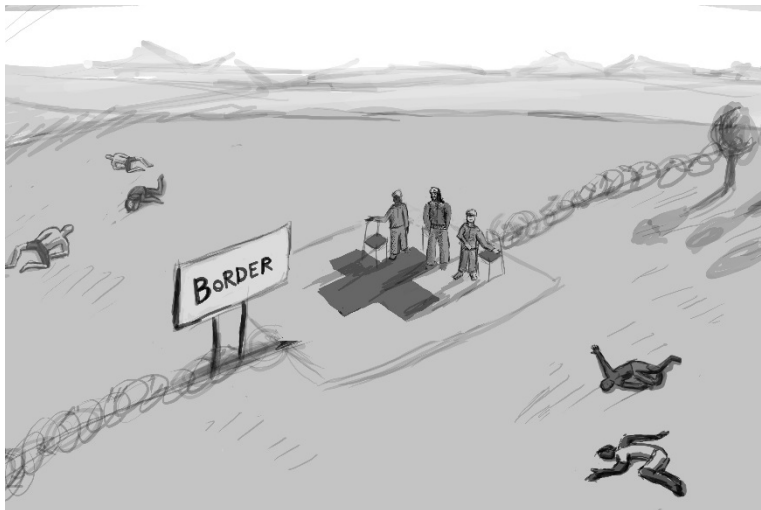


3) Le travailleur humanitaire se demande comment informer les parties qu'elles ont tout intérêt à lui faciliter la tâche et à le laisser porter secours aux blessés des deux camps.



4) Après mûre réflexion, il propose une rencontre sur terrain neutre aux représentants des deux factions rivales.

A cette occasion, il leur explique que l'accès aux blessés constitue une règle absolue qui garantit l'intérêt de toutes les parties concernées, même en situation de conflit ou de guerre.



5) La mission de conciliation est un succès : le travailleur humanitaire a obtenu des parties qu'elles garantissent l'accès immédiat aux blessés. Grâce à cet accord, les travailleurs humanitaires peuvent désormais porter secours aux blessés.